

Centre national de gestion

**Arrêté du 15 janvier 2026 relatif à la nomination des élèves-directeurs et élèves-directrices des soins à l'École des hautes études en santé publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026**

NOR : SFHN2630010A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 77-812 du 13 juillet 1977 modifié relatif au régime de sécurité sociale des agents stagiaires des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel et commercial ;

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2024 fixant les modalités d'organisation, la nature, la durée, les coefficients et le programme des épreuves des concours d'admission au cycle de formation des élèves-directeurs organisé par l'École des hautes études en santé publique pour l'accès au corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu la liste des candidats définitivement admis aux concours interne et externe d'admission au cycle de formation des élèves-directeurs et élèves-directrices des soins organisés par le Centre national de gestion,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés élèves-directeurs des soins et élèves-directrices des soins, issus du concours externe, à l'École des hautes études en santé publique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et rémunérés à compter de cette date, sur la base de l'indice afférent au 1<sup>er</sup> échelon du premier grade de directeur des soins (indice brut 693) :

- LAGNEAUX Nathalie ;
- MOURET Laetitia ;
- PROUST Aurélie ;
- SERVIERES Hugues.

**Article 2**

Les personnels désignés ci-après, issus du concours interne, nommés élèves-directeurs et élèves-directrices des soins, à l'École des hautes études en santé publique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ayant antérieurement la qualité de fonctionnaire, sont placés en position de détachement pendant la durée du stage et conservent, s'ils y ont avantage, le bénéfice de leur indice de traitement, sans préjudice des dispositions susceptibles de leur être appliquées en matière d'indemnités compensatrices :

- ADAM Line ;
- BECHET Marion ;
- BENCHERIF Nacera ;
- BENGAS Nadia ;
- BIDON Chrystèle ;
- BODENREIDER Stéphanie ;
- BONINO Isabelle ;
- BOURREAU Stéphanie ;
- CAUDRON Sophie ;
- CEPHISE Valérie ;
- CHARDES Christophe ;
- CHATELAIN Laetitia ;
- CHEVALIER Stéphanie ;
- CLEREN Sandrine ;
- CORNIER Laurence ;
- DAUPAGNE Mélanie ;
- DEMESSANCE Valérie ;
- DEVERE BAS Estelle ;
- DIJOUX Marjorie ;
- ELLAYA Laëtitia ;
- ETCHART Sonia ;
- FERRE Bertrand ;
- FOURNIER Pierre-Yves ;
- FREYERMUTH Myriam ;
- FROGER Raphaël ;
- FRONTICE Delphine ;
- HAYS Natacha ;
- HERNANDEZ Angélique ;
- HOARAU Béatrice ;
- HUE Delphine ;
- HYZY Sylvie ;
- JACK Céline ;
- KHELIFI Othman ;
- LANDEAU SAUZE Séverine ;
- LEPINE Stéphanie ;
- LEVREAY Claudie ;
- MALLARD Barbara ;
- MANESSE Marie ;
- MATTON Émilie ;
- MORANDEIRA Stéphanie ;
- ÖZOCAK Ayse ;
- PEMBEDJOGLOU Sandra ;
- PORTRAIT Maud ;
- RAUMEL Rita ;
- ROHR Patricia ;
- ROQUIER Virginie ;
- ROUX Karine ;
- SANCHEZ PIRRERA Laurence ;
- SOURIC Isabelle ;
- TREFLE Cyndy ;
- TREMOUILLE Céline ;
- TRIFILO Marc ;

- VAN BEERS Laurence ;
- WIKTOR Alexandra ;
- WOLF Céline.

### Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 15 janvier 2026.

Pour la directrice générale et par délégation :

La directrice générale adjointe,  
Christel PIERRAT